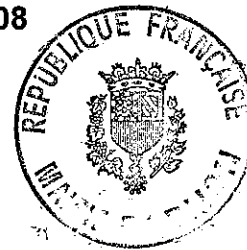


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI**Membres absents** : M. ALLAERT**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Ancienne église Saint-Etienne 1, place du Théâtre - Bail conclu entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon le 8 février 1957 - Résiliation - Avenant n° 1

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a donné à bail à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, l'ancienne église Saint-Etienne, propriété de la Ville, située 1, place du Théâtre, du 1er janvier 1957 au 31 décembre 2056, soit une durée de quatre-vingt-dix neuf ans.

Or, la compagnie consulaire a transféré ses bureaux, place Jean Bouhey, dans le nouveau bâtiment de la cité des affaires.

Par voie de conséquence, elle a demandé à remettre à la Ville, à compter du 1er juillet 2008, les locaux qu'elle occupe actuellement.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette sollicitation sous la forme d'un avenant de résiliation au bail du 8 février 1957.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider la résiliation, par anticipation, du bail conclu entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon le 8 février 1957, pour la mise à disposition de celle-ci de l'ancienne église Saint-Etienne 1, place du Théâtre, à compter du 1er juillet 2008 ;

- approuver le projet d'avenant proposé, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 23/05/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, *L. Adyainte*

[Signature]
Colette Legendre

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2008



**BAIL CONCLU ENTRE LA VILLE DE DIJON ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE DIJON LE 8 FEVRIER 1957**

AVENANT n° 1

ENTRE :

- la Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2008,

d'une part,

ET :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, représentée par son Président en exercice, dûment autorisé en vertu de la délibération dedu.....,

ci-après dénommé "l'occupant"

d'autre part.

Préalablement, il est exposé :

La Ville de Dijon a donné à bail à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, à compter du 1er janvier 1957, pour une durée initiale de quatre-vingt-dix-neuf ans, un ensemble immobilier dénommé « ancienne église Saint-Etienne », situé 1, place du Théâtre.

Or, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon a décidé de transférer ses bureaux, place Jean Bouhey, dans le nouveau bâtiment de la cité des affaires, et a souhaité remettre au plus tôt, à la Ville de Dijon, les locaux ainsi libérés.

En conséquence, il convient de mettre fin, par avenant, au bail du 8 février 1957, publié au bureau des hypothèques de Dijon le 13 mars 1957, volume 2071 n° 39.

Pour les besoins de la publicité foncière, les immeubles bâtis et non bâtis, objet de la présente, sont cadastrés section BR 263 « 1, place du Théâtre ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

D'un commun accord entre les parties, le bail du 8 février 1957 est résilié par anticipation à compter du 1er juillet 2008.

Jusqu'à cette date, les parties demeurent tenues des obligations et bénéficient des droits découlant dudit bail.

ARTICLE 2

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon fera son affaire des frais de publication aux hypothèques du présent avenant.

Fait à Dijon, le
(en double exemplaire)

Pour la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Dijon,
Le Président,

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire,

Patrick Laforêt

François Rebsamen